


<b>COMMUNE DE VIUZ EN SALLAZ</b>  <b>HAUTE-SAVOIE</b>	<b>Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 MAI 2026</b>
--	---

Conformément aux articles L.2121-12 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, l'an deux mille vingt-six, le sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-huit avril 2026 s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

**Présents :**

**Pascal Pochat-Baron, Laëticia Secco, Martial Macherat, Véronique Alexandre, Paul Girard, Véronique Drouet Novel, Michel Staropoli, Francis Goz, Monique Cocolomb, Sébastien Pellet, Gauthier Aigloz, Marie Devesa, Antoine Cenci, Isabelle Pillet, Pierre Valentin, Gerald Vigny, Nadia Laoufi, Florian Grange, Christophe Copchard, Zénaïde Montesinos, Gerard Milesi, Nadine Broisin, Eric Coulon, Valérie Bruna Bleichner, Florence Pierre, Carole Gavard Molliard**

**Absents représentés :**

**Roselyne Viollet (pouvoir à Carole Gavard Molliard)**

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Monsieur Paul Girard est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 26
Représentés : 1
Votants : 27

**FINANCES**

**D2026-062-1 – Subventions – Lycée Guillaume Fichet**

**ANNULE ET REMPLACE LE DELIBERATION D2026-062 SUITE A ERREUR MATERIELLE**

Rapporteur : Pascal Pochat-Baron

*Vu l'article 1612-12 du CGCT,*

**Considérant :**

- Qu'un voyage pédagogique a été organisé du 26 avril au 1er mai 2026,
- Qu'un voyage pédagogique était organisé du 28 mars au 4 avril 2026,
- Qu'à chaque fois, 5 élèves de la commune participaient aux voyages,

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 300€.

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **VALIDE** le versement d'une subvention d'un montant de 300€ au profit du lycée Guillaume Fichet
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

<b>VOTE</b>	POUR	27
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

**Ainsi fait été délibéré**

**Les jour, mois et an que dessus**

**Au registre sont les signatures**

**Pour Extrait conforme**

Le Maire,  
Pascal POCHAT-BARON



Certifié en  
Télétransmission sous-préfecture le  
Publication en ligne le  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,  
Stéphane COCHARD

Le secrétaire de séance,  
Paul GIRARD

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large 'A' shape followed by a horizontal line and a vertical stroke.